



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRIVÉ le
29 SEP. 2023
MAIRIE DE GOLBEY

Direction départementale
des territoires des Vosges

Epinal, le 26 SEP. 2023

Mme Coralie RULQUIN
Référente urbanisme
03 29 69 12 82
coralie.rulquin@vosges.gouv.fr
ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire
M. Roger ALEMANI
2, Rue de l'Hotel de Ville
88190 GOLBEY

Monsieur le Maire,

Par courriel du 13 juillet 2023, vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle émette un avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Ce dossier a été présenté lors de la réunion de la CDPENAF du 19 septembre dernier.

Après examen, les membres de la commission ont rendu un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- tous les espaces boisés (forêts communales ou privées) doivent être classés en Nf en tenant compte de la limite de la lisière actuelle de la forêt,
- toutes les nouvelles constructions doivent respecter une distance de recul de 30 m de la lisière de la forêt.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental adjoint
des territoires,


Grégory BOINEL

